



Bruxelles, le 22 mai 2020

Aux membres de l'équipe pastorale d'unité,  
aux responsables et coresponsables,  
aux membres de la Fabrique d'église.

Chers amis,

Nous espérons que ce courrier vous trouvera une bonne forme !

Ces semaines ont été riches en émotions et en expériences diverses.

Le courrier que nous vous faisons parvenir a pour objectif de préparer à la reprise du culte public dans nos églises. Nous veillerons, d'ici peu, à avoir avec vous une réflexion plus fondamentale sur ce que nous avons tous vécu et sur ce que nous sommes invités à imaginer ensemble pour l'avenir de l'Eglise à Bruxelles.

A l'heure où ce courrier vous est envoyé, l'autorisation de célébrer publiquement le culte n'a pas encore été donnée. Mais au vu des contraintes qui seront de toute façon imposées, il est indispensable que *sans tarder* des concertations soient mises en place dans le calme pour s'y préparer. Merci de noter les points suivants :

1. Vous trouverez dès lors ci-joint une **note** avec des premières mesures dont il vous faudra tenir compte.
2. En annexe de la note, vous trouverez le détail pour participer, si la fabrique d'église est intéressée, à un achat groupe de **gel** hydro-alcoolique.
3. Le service *communication* du Centre Pastoral préparera la semaine prochaine une affiche avec quelques **pictogrammes** et des commentaires simples, trilingues. Elle sera téléchargeable.
4. Les églises qui connaissent habituellement une grande affluence (et il y en a beaucoup à Bruxelles !) seront confrontés au **nombre maximal de fidèles par célébration** que le Gouvernement fixera. Immanquablement se posera la question d'un éventuel dédoublement (provisoire) de certaines liturgies dominicales. On peut déjà y réfléchir, toujours dans le respect des autres assemblées habituelles dans le lieu de culte concerné. L'équipe décanale peut être impliqué dans ce discernement.
5. Nous suggérons que la sonnerie des **cloches** à 20h, pour marquer notre reconnaissance au personnes engagées dans le combat contre le coronavirus, soit clôturée avec la fête de Pentecôte.
6. Les **oblations** pour les funérailles seront à nouveau d'application au moment de la reprise des célébrations publiques de l'Eucharistie.
7. Nous vous enverrons bientôt une belle **affiche de merci** à l'attention de tous ceux qui se sont donnés à fond pendant la crise

Nous restons à votre disposition. Bonne préparation à la Pentecôte ! Vienne l'Esprit Saint, qu'il renouvelle la face de la Terre !

Chan. Tony FRISON

✠ Jean KOCKEROLS

## LA CELEBRATION DU CULTE EN PERIODE DE CORONAVIRUS PREPARATION DU DECONFINEMENT

A l'heure où cette note est publiée, l'autorisation de célébrer publiquement le culte n'a pas encore été donnée. Mais au vu des contraintes qui seront de toute façon imposées, il est indispensable que l'équipe pastorale d'unité, les responsables pastoraux des différentes pastorales (francophone, néerlandophone et COE) et les différents conseils de fabrique de l'U.P. se concertent *sans tarder* et dans le calme pour déjà s'y préparer.

Nous vous proposons ci-dessous des éléments qui nous semblent de première importance en vue de la réouverture de nos églises pour la liturgie publique, en attendant plus de détails que les autorités nous fourniront. Nous espérons que ce texte est clair assez, laisse assez de marges de manœuvre, tout en évitant le plus possible des incertitudes ou des malentendus.

### Qui est compétent et responsable pour la mise en œuvre ?

L'équipe pastorale d'unité et les personnes nommées dans l'Unité pastorale sont chargées de l'organisation de la liturgie dans les différents clochers de l'U.P. Elles détermineront ensemble *si et quand* une liturgie est célébrée dans telle ou telle église, tant le dimanche qu'en semaine. *Vu le contexte particulier de notre ville, ce discernement se fera en concertation étroite avec les autres pastorales : néerlandophone et d'origine étrangère.*

Le conseil de fabrique est compétent pour la sécurité dans le bâtiment d'église et il est responsable pour tout le support matériel nécessaire. Il revient donc à la fabrique de veiller à l'achat de produits désinfectants et de tout autre matériel utile.

La mise en œuvre des règles indispensables, telles qu'imposées maintenant ou plus tard par le Conseil national de sécurité, par les autorités civiles locales et par la Conférence épiscopale, relève également de sa responsabilité.

### Règles générales

Les règles générales du Conseil national de sécurité et d'éventuelles ordonnances des autorités civiles locales sont d'office d'application. Dans la communication à l'intention des fidèles, merci de ne pas oublier, parmi d'autres, les éléments suivants :

- On ne pénètre pas dans l'église lorsqu'on a de la fièvre ou que l'on se sent enrhumé.
- On n'emmène pas à l'église dans sa voiture des personnes qui n'habitent pas sous le même toit.
- Les regroupements de personnes (p.ex. à la sortie de l'église) restent prohibés.
- Dans certains lieux des masques buccaux sont vivement conseillés, voire obligatoires. Pour les célébrations, sauf indication contraire des autorités, chacun reste libre d'en porter ou non.

### Distanciation sociale

Il est probable que la distance de 1,5m restera d'application pour une longue période. Réfléchissez donc bien comment la règle peut être mise en œuvre dans l'église. Placez les chaises à au moins 1,5m de distance. Evacuez le surplus de chaises hors de l'église. Une solution moins sûre est d'indiquer sur chaque chaise si on peut ou on ne peut pas s'y

asseoir. Dans cette ordre d'idées, une rangée sur deux peut aussi être condamnée. Il en va de même pour les églises qui sont dotées de bancs. De multiples configurations sont donc possibles. Si c'est possible, on ne peut interdire que des personnes habitant sous le même toit puissent s'asseoir les uns à côté des autres.

Pour les mouvements des personnes, et en particulier quand on entre dans l'église, quand on en sort et quand on s'avance pour recevoir la communion, indiquez clairement un plan de circulation et les distances à respecter, par exemple au moyen de papier collant coloré, de petits panneaux de circulation, de flèches sur le sol (comme dans les écoles), des stickers, etc.

Dans toute la mesure du possible, il convient de distinguer l'entrée et la sortie de l'église.

#### Hygiène générale. Propreté des lieux et des objets

Les personnes entrant dans l'église devront se désinfecter les mains. Veillez donc à installer par exemple 2 tables suffisamment espacées où l'on peut se servir de produit désinfectant. Il est préférable de fournir un gel qui sèche rapidement. N'oubliez pas que celui qui préside ainsi que les lecteurs et acolyte auront besoin à leur place de ce genre de matériel.

*Le vicariat en visage un achat groupé d'une quantité importante de gel désinfectant. (voir la lettre d'accompagnement)*

Il convient *avant* la réouverture de l'église de la nettoyer à fond avec de l'eau et du savon. Puisque vous aurez à déplacer de nombreux objets, profitez-en pour aussi les nettoyer.

Au moins de surfaces à toucher, au mieux ! Il ne sera pas permis de distribuer des carnets de chants, des folders ou des *feuilletts* susceptibles de passer de main en main. Nous vous demandons explicitement de les retirer de l'église.

Les *bénitiers* doivent rester vides et inutilisés.

La question des *sanitaires* est délicate. Il est conseillé de les fermer entièrement. Là où cela n'est pas possible, quelqu'un doit être mandaté pour systématiquement désinfecter l'ensemble du lieu et en particulier le siège des WC, les robinets, les clinches de porte.

#### L'accueil

L'accueil est plus que jamais important dans nos églises. Il est donc indispensable d'indiquer ou plusieurs personnes (« *stewards* »), bien reconnaissables, pour accueillir avec sympathie les fidèles et pour veiller à la bonne application de ces règles. Ces personnes doivent être bien briefées.

#### Quelques principes pour la célébration (en attendant plus d'instructions)

L'animation des célébrations par une *chorale* sera très difficile, étant donné qu'une personne qui chante expire très loin des postillons et inspire très profondément. Il vaut donc mieux prévoir un seul chantre pour animer les liturgies.

Nous désirons tous célébrer de façon chaleureuse mais pour l'instant, il est exclu de se donner la main, notamment pour la prière du Notre Père ou le geste de paix. Soyons créatifs pour d'une autre façon exprimer notre désir de partager la paix du Christ.

#### Communication

L'ensemble des règles sur lesquelles vous vous accordez, doivent être communiquées à tous ceux qui participent au culte. Affichez-les donc clairement à l'entrée, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Considérez aussi quelles règles doivent également être mentionnées en d'autres lieux du bâtiment.

Travaillez de préférence avec des symboles très clairs (pictogrammes) et non pas de longs textes que les gens auront de la peine à lire lorsqu'ils entrent dans l'église.

N'hésitez pas à les publier également sur votre site et/ou dans vos feuillets paroissiaux.

Vicariat de Bruxelles, le 22.05.2020

## ACHAT DE GROUPE DE RECHARGES DE GEL HYDRO-ALCOOLIQUE

L'expérience montre que la quantité de 'gel hydro-alcoolique' pour la désinfection normale des mains s'élève à 1 ml. ou un peu plus. On peut tabler sur une moyenne de **2,5 ml. par personne par célébration**, s'il y a désinfection à l'entrée et à la sortie.

Nous estimons que cette contrainte soit d'application pour **trois mois** au moins, à savoir une douzaine de célébrations.

Pour constituer un **stock** suffisant, il vous revient donc de calculer votre consommation prévisible de gel (pour une communauté ou mieux pour un lieu de culte).

Ce gel peut être distribué au départ de **bornes** ou plus simplement d'un flacon avec **poussoir**. Les deux systèmes requièrent d'être rechargés régulièrement. Il vous revient d'en acquérir, par exemple à la pharmacie.

Le Vicariat de Bruxelles est prêt à acheter pour toutes les fabriques intéressées un certain nombre de **bidons de 5 litres** de gel, à un prix maximum de 10 €/litre.

Cet achat sera réalisé vendredi 29 mai prochain. Il est donc IMPERATIF que votre fabrique d'église fasse part au Vicariat, par mail ([dedecker.benedicte@skynet.be](mailto:dedecker.benedicte@skynet.be)) AVANT JEUDI 28 MAI à MINUIT de la quantité de gel (en multiples de 5 litres) dont vous auriez besoin. Le service comptabilité veillera à refacturer (sans commission !) les montants en temps voulu.

Tout ce matériel sera déposé au Centre pastoral, rue de la Linière 14 et y sera donc délivré aux instances qui auront passé commande.

Pour info : service solidarité, M-Françoise Boveroulle, tél. 02.533.29.60.